



CAHIER DES CHARGES

Test documentaire - FSC-PRO-30-006 V2-0 D2-0
Procédure Services Écosystémiques FSC : Démonstration
des bénéfices et outils de marché



Titre : cahier des charges

Date : 07 Février 2024

Contact pour tout commentaire : FSC International – Performance and Standards Unit
Adenauerallee 134
53113 Bonn
Allemagne

Téléphone : +49 -(0)228 -36766 -0

Fax : +49 0/ 228 36766 65

Courriel : forestmanagement@fsc.org

© 2024 Forest Stewardship Council, A.C. Tous droits réservés
FSC® F000100

La distribution, la modification, la transmission, la réutilisation, la reproduction, la republication ou l'utilisation à des fins publiques ou commerciales des éléments de ce document protégés par le droit d'auteur n'est pas autorisée sans le consentement écrit express de l'éditeur. La visualisation, le téléchargement, l'impression et la distribution de pages individuelles de ce document sont donc autorisés par la présente à des fins d'information uniquement.

INTRODUCTION

FSC procède actuellement à la révision de la procédure FSC-PRO-30-006 V1-2 *Procédure Services Écosystémiques FSC : Démonstration des bénéfices et outils de marché (PRO SE)* basée sur la motion 48/2021 *Rationaliser la Procédure Services Écosystémiques (SE), y intégrer de nouveaux services et en maximiser le potentiel*, et le résultat de la consultation du rapport de révision (début 2022).

Le second projet de la procédure révisée (Version préliminaire 2-0) vise à rationaliser la structure et la lisibilité de la procédure, à renforcer la vérification des bénéfices pour les services écosystémiques, à améliorer l'adaptabilité de la procédure pour les utilisateurs de petites forêts ou de forêts gérées à faible intensité (SLIMF) et de forêts communautaires, à renforcer l'utilisation des mentions services écosystémiques et à présenter un mécanisme de partage des revenus, entre autres.

Le présent cahier des charges présente les sujets qui font l'objet de le test documentaire, les participants, les modalités de participation, entre autres.

En vue de rassembler les contributions des parties prenantes pour améliorer la version préliminaire 2-0, FSC invite les parties prenantes suivantes (appelées « participants » dans le présent document) à participer à un test documentaire de la version préliminaire 2-0 et à fournir un retour d'informations à FSC :

1. **Détenteurs de certificats de gestion forestière FSC** qui ont déjà obtenu, ou souhaitent obtenir des bénéfices FSC vérifiés pour les services écosystémiques.
2. **Détenteurs de certificats géant des SLIMF et des forêts communautaires** (il n'est pas nécessaire que ces acteurs aient des bénéfices vérifiés pour les services écosystémiques)
3. **Développeurs de projet** ayant une expertise dans la mise en œuvre de la Procédure Services Écosystémiques pour le compte d'un détenteur d'un certificat de gestion forestière FSC, ou souhaitant mettre en œuvre la procédure services écosystémiques
4. **Sponsors** (acteurs externes et/ou certificats CoC FSC) ayant des bénéfices vérifiés pour les services écosystémiques, ou souhaitant financer les détenteurs de certificats de gestion forestière FSC en vérifiant les bénéfices pour les services écosystémiques.
5. **Organismes certificateurs** accrédités pour la gestion forestière FSC, ayant une expertise dans l'audit de la procédure Services Écosystémiques.
6. **Gestionnaires de service pour l'usage de la marque FSC**, ayant une expertise dans la mise en œuvre de la procédure services écosystémiques (approbation des mentions services écosystémiques) ou souhaitant mettre en œuvre la procédure services écosystémiques.

Un test documentaire consiste en une analyse au cours de laquelle un participant est invité à étudier des sections précises d'un projet de document, à analyser sa clarté, sa cohérence et sa faisabilité, puis à formuler ses commentaires via un questionnaire. Le test documentaire ne nécessite pas de mise en œuvre sur le terrain.

Le test documentaire porte sur les sujets suivants :

1. Exigences relatives à la vérification des bénéfices pour l'**approche narrative**

2. Exigences relatives à la vérification des bénéfices pour l'**approche fondée sur les performances**
3. Facilité d'accès pour les **utilisateurs de SLIMF et de forêts communautaires**
4. Exigences et déroulement des **audits**
5. Mécanisme de **partage des revenus**
6. **Utilisations et mentions**

CONTENU

Introduction 3

1) Objectif 6

2) Méthodologie du test documentaire et points d'attention 6

3) Principaux acteurs appelés à participer aux tests documentaires et critères d'admission. 6

4) Sujets des tests documentaires 7

Thème 1 : Exigences relatives à la vérification des bénéfices pour l'approche narrative 7

Thème 2 : Exigences relatives à la vérification des bénéfices pour l'approche fondée sur les performances 8

Thème 3 : Exigences en matière d'audit 8

Thème 4 : Mécanisme de partage des revenus 8

Thème 5 : Utilisateurs de SLIMF et de forêts communautaires 9

Thème 6 : Utilisations des bénéfices vérifiés pour les services écosystémiques et des mentions Services écosystémiques 9

5) Tâches et responsabilités 9

6) Déclaration d'intérêt 10

7) Dépenses et rémunération 10

8) Langue 11

9) DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE 11

10) Fin de la participation au test documentaire 11

1) OBJECTIF

Le test documentaire du document FSC-PRO-30-006 V2-0 D2-0 Procédure Services Écosystémiques : Démonstration des bénéfices et outils de marché, a pour principal objectif **d'obtenir des retours d'informations pour permettre à FSC d'évaluer les obstacles et les opportunités concernant la mise en œuvre pratique de la procédure.**

2) METHODOLOGIE DU TEST DOCUMENTAIRE ET POINTS D'ATTENTION

Les participants recevront de la part de FSC :

- a) un questionnaire (également appelé rapport sur le test documentaire)
- b) la version préliminaire 2-0 de la procédure Services écosystémiques

Les participants rempliront ensuite le questionnaire en réalisant un exercice théorique. Les participants réfléchiront donc à la manière dont peuvent être mises en œuvre les questions du questionnaire ou les clauses de la version préliminaire 2-0. Pour répondre au questionnaire, il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre l'une des clauses de la version préliminaire 2-0.

Les participants peuvent choisir les questions auxquelles ils souhaitent répondre, mais FSC les encourage à répondre au plus grand nombre de questions possibles.

Les participants répondant au questionnaire doivent fournir des informations précises, complètes et à jour dans le formulaire de candidature lors du remplissage du questionnaire.

Les participants peuvent trouver des informations complémentaires sur une question ou un sujet particulier dans la version préliminaire 2-0 de la procédure.

FSC peut répondre aux questions concernant la participation au test documentaire (par ex. apporter une clarification sur une question ou un sujet, indiquer quand ou comment soumettre les réponses, etc.) mais ne fournira pas de réponses détaillées spécifiques au contenu. Il est important de déterminer si les exigences figurant dans la version préliminaire 2-0 sont faciles à comprendre, à mettre en œuvre, à auditer.

3) PRINCIPAUX ACTEURS APPELES A PARTICIPER AUX TESTS DOCUMENTAIRES ET CRITERES D'ADMISSION.

En vue de rassembler des contributions pour améliorer la version préliminaire 2-0, FSC invite les parties prenantes suivantes à participer à un test documentaire de la version provisoire 2-0 et à fournir un retour d'informations à FSC :

N°	Participant	Critères d'admission
1	Organismes certificateurs	Le participant doit être accrédité pour la gestion forestière FSC ; et avoir audité précédemment la

		procédure Services Écosystémiques, ou souhaiter le faire.
2	Détenteurs de certificats de gestion forestière FSC	Le participant doit déjà avoir des bénéfices vérifiés pour les services écosystémiques, ou souhaiter en obtenir.
3	Détenteurs de certificats gérant des SLIMF et des forêts communautaires	Il n'est pas nécessaire que le participant ait des bénéfices vérifiés pour les services écosystémiques.
4	Développeurs de projet	Le participant doit avoir une expertise dans la mise en œuvre de la procédure Services Écosystémiques pour le compte d'un détenteur d'un certificat de gestion forestière FSC ou souhaiter en acquérir une.
5	Sponsors	Le participant doit avoir déjà financé la vérification des bénéfices pour les services écosystémiques ou souhaiter le faire.
6	Gestionnaires de la marque (TSP)	Les participants doivent avoir déjà travaillé avec la procédure Services écosystémiques ou souhaiter le faire

FSC encourage les candidatures provenant de différentes régions/forêts du monde entier. Lors de la sélection des participants, FSC s'efforcera de veiller à ce que les différentes zones géographiques soient représentées équitablement.

4) SUJETS DES TESTS DOCUMENTAIRES

Thème 1 : Exigences relatives à la vérification des bénéfices pour l'approche narrative

Objectif

Évaluer l'applicabilité des clauses liées à l'utilisation d'une approche narrative comme l'une des deux approches de vérification des bénéfices figurant dans la procédure Services écosystémiques. Plus précisément, évaluer l'applicabilité des exigences techniques, les mesures de protection, les exigences en matière de qualité et d'intégrité des données pour vérifier le bénéfice dans l'unité de gestion. L'étude documentaire doit déterminer si les clauses sont faciles à comprendre, pratiques à appliquer et évaluer les bénéfices, les risques et les contraintes.

Les participants visés sont : les détenteurs de certificats (y compris les SLIMF et les forêts communautaires), les développeurs de projet, les organismes certificateurs, les prestataires de la marque

Thème 2 : Exigences relatives à la vérification des bénéfices pour l'approche fondée sur les performances

Objectif

Évaluer l'applicabilité des clauses liées à l'utilisation d'une approche fondée sur les performances comme l'une des deux approches de vérification des bénéfices figurant dans la procédure Services écosystémiques. Plus précisément, évaluer la clarté et l'applicabilité des exigences techniques, les mesures de protection, la qualité et l'intégrité des données pour vérifier le bénéfice dans l'unité de gestion. L'étude documentaire doit déterminer si les clauses sont faciles à comprendre, pratiques à appliquer et évaluer les bénéfices, les risques et les contraintes.

Les participants visés sont : les détenteurs de certificats (y compris les SLIMF et les forêts communautaires), les développeurs de projet, les organismes certificateurs, les prestataires de la marque

Thème 3 : Exigences en matière d'audit

Objectif

Évaluer les exigences en matière d'audit en prenant en considération :

- 1) Différentes approches de la vérification des bénéfices (approche narrative et approche fondée sur les performances) et les exigences techniques associées, y compris sur la qualité et l'intégrité des données,
- 2) Exigences pour les SLIMF et les forêts communautaires,
- 3) La preuve du bénéfice (bénéfice vérifié pour les services écosystémiques) et la vérification ex ante de la communication prévue (mentions services écosystémiques).

Le test documentaire doit déterminer si les clauses sont faciles à comprendre, pratiques à appliquer et évaluer les bénéfices, les risques et les contraintes.

Les participants visés sont : Organismes certificateurs.

Thème 4 : Mécanisme de partage des revenus

Objectif

Évaluer les clauses relatives au partage des revenus, leur clarté et leur applicabilité. Plus spécifiquement, évaluer la solidité et l'applicabilité des définitions, des clauses proposées concernant les accords nécessaires, le plafonnement des revenus pour certains acteurs, la mise en place d'une gouvernance et la prise en compte des préoccupations.

Le test documentaire doit déterminer si les clauses sont faciles à comprendre, pratiques à appliquer et évaluer les bénéfices, les risques et les contraintes.

Les participants visés sont : les détenteurs de certificats (y compris les SLIMF et les forêts communautaires), les développeurs de projet, les organismes certificateurs, les prestataires de la marque

Thème 5 : Utilisateurs de SLIMF et de forêts communautaires

Objectif

Évaluer la facilité d'accès à la procédure pour les utilisateurs de SLIMF et de forêts communautaires, les bénéfices, les risques et les opportunités pour les utilisateurs.

Le test documentaire doit déterminer si les clauses sont faciles à comprendre, pratiques à appliquer et évaluer les bénéfices, les risques et les contraintes.

Les participants visés sont : SLIMF, Forêts communautaires, Gestionnaires de marque

Thème 6 : Utilisations des bénéfices vérifiés pour les services écosystémiques et des mentions Services écosystémiques

Objectif

Évaluer l'intégrité et l'applicabilité des utilisations possibles des mentions services écosystémiques Plus spécifiquement, évaluer les définitions et les exigences minimales pour utiliser des mentions services écosystémiques, les composantes de base des mentions services écosystémiques proposées ainsi que les exigences que doivent respecter les organisations utilisant des mentions services écosystémiques.

Le test documentaire doit déterminer si les clauses sont faciles à comprendre, pratiques à appliquer et évaluer les bénéfices, les risques et les contraintes.

Parties prenantes visées : les détenteurs de certificats (y compris les SLIMF et les forêts communautaires), les développeurs de projet, les organismes certificateurs, les sponsors. Les gestionnaires de la marque

5) TACHES ET RESPONSABILITES

Un participant qui a manifesté son intérêt et qui a été sélectionné par le FSC IC pour participer au test documentaire, devra :

- 1) Lire le rapport sur le test documentaire et les sections pertinentes de la version préliminaire 2-0 de la procédure Services écosystémiques ;
- 2) Réaliser le test documentaire (c'est-à-dire répondre au questionnaire présenté dans la section 2 du présent document) en mettant tout en œuvre pour fournir des informations exactes et à jour ;
- 3) Transmettre à FSC IC un rapport complet sur le test documentaire (à savoir le questionnaire) en utilisant le modèle fourni par FSC, **au plus tard le 30 mai 2024.**

FSC utilisera les données collectées auprès des participants à des fins internes, afin d'atteindre l'objectif énoncé à la Section 1 du cahier des charges. Ces données ne seront conservées par le FSC que pendant la période nécessaire à la réalisation des objectifs fixés. Toutes les données personnelles seront rendues anonymes en cas de partage avec des tiers. Pour plus d'informations sur l'utilisation des données personnelles et les droits des participants, veuillez-vous référer à la Déclaration de Confidentialité disponible sur le site web du FSC pour la révision de la Procédure des Services Ecosystémiques :

<https://connect.fsc.org/current-processes/revision-fsc-pro-30-006-ecosystem-services-procedure>.

En soumettant un formulaire de candidature (voir Section 6 ci-dessous) et/ou en participant au test documentaire, les participants :

- 1) reconnaissent avoir lu et compris la Déclaration de Confidentialité et consentent à la collecte, à l'utilisation et au traitement des données à fournir dans le cadre du test documentaire ; et
- 2) acceptent d'être liés par les termes et conditions énoncés dans le cahier des charges.

6) DECLARATION D'INTERET

Les participants intéressés sont invités à transmettre leur déclaration d'intérêt à Francesco Patiño, Chargé de mission pour la gestion forestière chez FSC International Centre f.patino@fsc.org. Nous vous encourageons à répondre le plus tôt possible.

Field Code Changed

Pour participer au test documentaire, il est nécessaire de transmettre à FSC le formulaire de candidature dûment rempli en utilisant le modèle fourni par FSC. Le formulaire de candidature comporte, entre autres, les questions suivantes :

- 1) Si le participant est un détenteur de certificat : Nom, adresse, type de certificat, type de forêt (le cas échéant, par ex. pour les détenteurs de certificats de gestion forestière FSC), site internet.
- 2) Si le participant n'est pas un détenteur de certificat : nom de l'organisation, adresse, site internet.
- 3) Pour la personne réalisant le test documentaire : Nom, fonction, adresse e-mail, qualifications, expérience vis-à-vis de FSC en général, expérience de la Procédure services écosystémiques FSC.

FSC maintiendra l'appel à candidatures. La sélection des participants se fera de manière continue.

FSC indiquera la clôture des candidatures (pour un ou plusieurs types de parties prenantes) après avoir sélectionné le nombre de participants souhaité.

7) DEPENSES ET REMUNERATION

FSC est une organisation de membres internationale à but non-lucratif ayant des fonds limités.

La participation aux tests documentaires est volontaire et bénévole. Afin d'éviter toute ambiguïté, les frais encourus par les participants lors du test documentaire ne seront pas remboursés et seront à la charge des participants.

8) LANGUE

FSC transmettra des informations et des supports en anglais et pourra fournir des traductions en espagnol et en français uniquement à des fins de communication et d'information. La version anglaise de ces communications et documents (y compris le cahier de charge) devra prévaloir.

Les participants peuvent transmettre le rapport sur le test documentaire en anglais, espagnol ou français.

Formatted: French (France)

9) DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les participants garantissent que les informations fournies au FSC dans le cadre du test documentaire ne sont pas soumises aux droits de tiers et, en particulier, qu'elles n'enfreignent pas les droits d'auteur ou d'autres droits de propriété intellectuelle.

Tous les droits sur les documents (y compris le projet ES PRO 2-0) qui pourraient être fournis ou reçus de la part de FSC, appartiennent exclusivement à leur(s) propriétaire(s) respectif(s), et aucun droit, titre ou intérêt n'est accordé, transféré ou cédé aux participants.

Le FSC doit être le seul et unique propriétaire, et détient le droit, le titre et l'intérêt exclusif sur tout produit du test documentaire et les droits de propriété y afférents (y compris tout matériel produit et/ou développé sur la base des informations collectées dans le cadre du test documentaire).

10) FIN DE LA PARTICIPATION AU TEST DOCUMENTAIRE

La participation au test documentaire peut être résiliée ou retirée à tout moment par notification écrite de résiliation à l'autre partie (FSC IC ou le participant) avec effet immédiat. Si la participation est résiliée ou retirée, que ce soit par le FSC IC ou par le participant, les données fournies par le participant dans le cadre du test documentaire avant la résiliation ou le retrait, ne seront pas utilisées par le FSC IC dans le cadre du test documentaire et ne seront pas conservées.



FSC International – Performance and Standards Unit

Adenauerallee 134

53113 Bonn

Allemagne

Téléphone : +49 -(0)228 -36766 -0

Fax : +49 0/ 228 36766 30

Courriel : psu@fsc.org